

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil tenue le 8 mai 2023 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville à Tingwick

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (8 h 15)
MM. Sylvain Hinse, conseiller (8 h 15)
Denis V. Lachance, conseiller (8 h 15)
Pierre-André Arès, conseiller (8 h 15)

Sont absents : Mme Suzanne Gagnon, conseillère
MM. Charles Rioux, conseiller
Mario Hinse, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 8 h 15 par le maire, Réal Fortin. Guylaine Bergeron, adjointe à la direction, agit à titre de secrétaire.

2023-05-171

Constatation de l'avis de convocation

Considérant que les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits;

Considérant que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal à tous les membres du conseil;

Considérant que la présente séance spéciale a été convoquée par le maire, Réal Fortin;

Considérant que le sujet inscrit sur l'avis de convocation est le suivant :

- ✓ Mise en demeure : propos diffamatoires employés/élus : M. Jean-Marie De Serre

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu :

- que les membres présents du conseil mentionnent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi;
- que les membres du conseil ne sont pas tous présents;
- que l'ajout ou la modification de sujets inscrits à l'ordre du jour ne peut être fait qu'avec l'accord de tous les membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-05-172

Mise en demeure : propos diffamatoires employés/élus : M. Jean-Marie De Serre

Considérant que M. Jean-Marie De Serre tient des propos diffamatoires à l'égard des employés et des élus de la municipalité sur les réseaux sociaux;

Considérant que lesdits propos portent atteinte à la réputation et démontrent du harcèlement et de l'intimidation;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance, il est résolu que la Municipalité mandate Me Annie Aubé, de la firme Therrien Couture Joli-Cœur, s.e.n.c.r.l. à transmettre une mise en demeure à M. Jean-Marie De Serre à l'égard de ce litige.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Réal Fortin invite les citoyens et les membres du conseil à la

période de questions.

Aucun citoyens n'est présent et aucune question n'est posée de la part des conseillers présents.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE
La résolution numéro 2023-05-173**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance et résolu que la présente séance soit close. (8 h 20)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

%%

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites à la résolution numéro : 2023-05-172

Chantale Ramsay
Directrice générale et greffière-trésorière

%%

Guylaine Bergeron
Adjointe à la direction

Réal Fortin
Maire

%%

Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Réal Fortin, maire

%%